

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC07-400-205 du 1//10/07

OFAJ - PROGRAMME D'ECHANGES VOLTAIRE - CAMPAGNE 2008

Référence : BO n° 31 du 6 septembre 2007

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02, Fax : 04 42 93 96 09

L'appel à candidatures pour l'année scolaire 2007-2008 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, les établissements d'enseignement secondaire et s'adresse aux élèves de classes de seconde générale et technologique dont les enseignements de détermination correspondent à une orientation vers les classes de première des séries L, ES et S et qui étudient l'allemand en LV1 et LV2 et ont un niveau satisfaisant dans cette langue.

L'échange permettra aux correspondants de résider ensemble, d'abord en Allemagne, puis en France. Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début mars à fin août 2008. Les participants allemands séjourneront en France du début septembre 2008 à la fin du mois de février 2009. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour. Afin de pouvoir valider le séjour de l'élève dans l'établissement partenaire, l'établissement d'origine s'assurera que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais et dans les formes qui permettent au conseil de classe de délibérer valablement sur l'admission et l'orientation de l'élève en classe de première à son retour en France.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du Programme Voltaire. Pour l'année 2008, l'OFAJ prendra en charge 600 bourses accordées à 300 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays du partenaire, etc.) Il versera en outre un forfait voyage à chaque participant.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature, qui sera remis en quatre exemplaires au chef d'établissement, comportera :

- la fiche de candidature dûment renseignée (voir annexe) dûment renseignée, comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement,
- une lettre de motivation de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement,
- un courrier de 2 pages minimum rédigé en allemand, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée, puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant 6 mois et à accueillir un jeune allemand. Ce courrier et ces documents jouent un rôle primordial dans le choix du futur correspondant, qui est déterminant pour la réussite de l'échange, s'agissant d'une expérience d'une année entière,
- au minimum 4 photos (de sa famille, de son lieu de résidence, de son lycée, des ses activités préférées, etc.) ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie. Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4,
- une lettre de motivation rédigée par le ou les parents ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange,
- une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente,
- une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente, à envoyer au chef d'établissement (facultatif)
- un relevé de notes du trimestre en cours,

Transmission des dossiers de candidature :

- **Impérativement pour le 23 novembre 2007 (date limite)**, le chef d'établissement remettra le dossier au délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC), correspondant académique de l'OFAJ auprès du Recteur
- Le DAREIC et l'IA-IPR d'allemand établiront en commun une liste des candidatures classées par ordre de priorité
- Les dossiers et cette liste seront adressés à la centrale Voltaire à laquelle l'OFAJ a délégué la gestion administrative du programme ; la date limite de réception des candidatures est fixée impérativement au 7 décembre 2007.

La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2008. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2008.

La participation au programme Voltaire est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Téléchargement du formulaire d'inscription et consultation du BO sous le lien :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/31/MENC0701512N.htm>

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.